

Le Projet médico-soignant partagé



P. CAINNE

■ Le projet médico-soignant, c'est la mobilisation des 10 établissements autour de :

- plus de 350 professionnels,
- 37 pilotes
- 13 filières thématiques
- 6 orientations transversales :



le système d'information,
la télémédecine,
la gestion de la démographie médicale,
la coordination des parcours et la gestion de l'aval,
les soins,
la qualité et la gestion des risques.

- **Des orientations...**
 - grands principes structurants pour le GHT
 - posées dans la convention constitutive
 - reprises lors de la définition des filières de prise en charge,

- **... déclinées en objectifs opérationnels...**

- **... eux-mêmes décrits dans des fiches actions**

=> Pour un projet pragmatique, concret et associant largement les professionnels

Les thématiques principales

- **13 filières thématiques :**
 - **Cancérologie,**
 - **Cardiologie,**
 - **Chirurgie et anesthésie réanimation,**
 - **Gériatrie et soins de suite et de réadaptation gériatrique,**
 - **Périnatalité,**
 - **Psychiatrie et santé mentale,**
 - **Éducation thérapeutique,**
 - **Urgences,**
 - **Imagerie,**
 - **Biologie et pathologie,**
 - **Pharmacie,**
 - **Neurologie,**
 - **Prévention.**



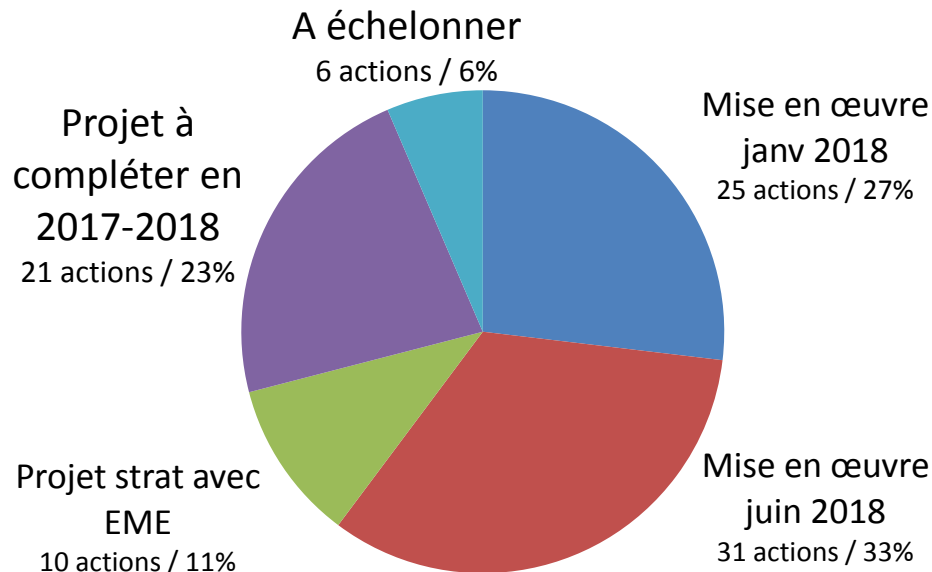
■ Répondre aux besoins du territoire

- Coordination de prises en charge médicales autour des besoins des patients,
- Mutualisation de compétences rares,
- Partage et transmission d'information,
- Accès aux plateaux techniques,
- ...

■ Structurer des démarches communes

- Livret thérapeutique : une démarche d'harmonisation,
- Stérilisation : une organisation partagée pour le secours, et pour la gestion de crise,
- Formation des professionnels : ex : reconstitution des cytostatiques,

■ Des actions réparties sur plusieurs années



- **Des ajustements et mises à jour en continu**
 - 1 séminaire du projet médico-soignant partagé annuel,
 - De nouvelles filières :
 - 2018 : lancement du travail sur la prévention

MISE A JOUR EN COURS...



Un projet évolutif

- pour permettre l'évolution du projet durant ses 5 ans de mise en œuvre,
- pour intégrer les observations de l'ARS et les attentes nouvelles des établissements parties,
- pour permettre de nouveaux partenariats (PMSP et/ou fonctions mutualisées) :
 - Le pôle public médico-social (PPMS de Monségur)
 - L'hôpital d'instruction des armées Robert Picqué
 - Les établissements autorisés pour une activités d'hospitalisation à domicile (HAD)



Des questions

